Succession et droit de la famille

Par Vvmada

Bonjour nos courageux bénévoles,
J'imagine une succession très compliqué au décès de notre père dernier vivant de nos parents.
Pour ma part, je gère l'exploitation agricole familial depuis plus de 30 ans, sans aucun signe ni reproche ni contrat quelconque de mon frère ou de mon père. On me dit (vu que je suis fâché avec mon père suite au décès de ma maman)que je suis en droit de réclamer mienne l'exploitation car je la gère depuis 30 ans sans aucune dénonciation des autres et qu'elle pourrait sortir de la succession .Qu'en pensez vous s'il vous plaît ?
Merci d'avance pour votre réflexion